



Les différents modes de financement.

Notre établissement est agréé pour le financement du permis à 1€ par jour.

Il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont pris en charge par l'État.

Le « permis à un euro par jour » a été mis en place par l'État, en partenariat avec les établissements prêteurs et les écoles de conduite, pour aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus à financer leurs préparations au permis de conduire. Il permet aux jeunes de bénéficier d'une facilité de paiement : le coût total de la formation au permis ne change pas mais l'établissement financier avance l'argent et l'État paie les intérêts.

Nous sommes également référencés en tant qu'organisme de formations auprès de la DIRECCTE sous le numéro de déclaration d'activité (NDA) 21520031352, et sur la plateforme Datadock.

Ce référencement nous permet d'accueillir tous les clients qui veulent utiliser leur CPF, ou pris en charge par des organismes tels que le Pôle emploi ou d'autres financeurs privés.